



FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D’IBA DU 10 JUIN 2020 À 10H00

(l’« AGO »)

Article 7:146 du Code des sociétés et des associations et Article 6 de l’Arrêté Royal n°4 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 du 9 avril 2020 (tel que modifié le 28 avril 2020)

(l’« AR n°4 »)

Le soussigné / La soussignée

Actionnaire-personne physique :

Prénom(s)	
Nom	
Domicile	

Actionnaire-personne morale :

Dénomination	
Forme juridique	
Siège social	
Valablement représentée par	
Domicilié(e)	

(a) Déclare

- (i) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** mentionnée dans la convocation à l’AGO, de [nombre] actions **dématérialisées** émises par IBA SA, en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (*biffer les mentions inutiles*)
➔ joindre une copie de l’attestation d’enregistrement délivrée par l’organisme financier

et/ou

- (ii) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** mentionnée dans la convocation à l’AGO, de [nombre] actions **nominatives** émises par IBA SA, en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (*biffer les mentions inutiles*).

(b) Déclare voter dans le sens repris ci-après concernant les points de l’ordre du jour de l’AGO :

Ordre du jour de l’AGO		Vote		
		Pour	Contre	Abstention
1.	Présentation et prise d’acte des comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A

2.	Présentation et prise d’acte du rapport de gestion sur les comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
3.	Présentation et prise d’acte du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
4.	Approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 <i>Proposition de décision : Approbation</i>	...	...	...
5.	Approbation de l’affectation du résultat telle que proposée par le conseil d’administration, à savoir : - Affectation à la réserve légale: 52 000 EUR ; - Distribution d'un dividende, conformément à la politique de la Société en matière de dividende. Dividende proposé: 0,076 EUR par action (soit approximativement 2,28 millions d'euro au total) ; et - Report du solde à l'exercice social suivant : approximativement 80,1 millions d'euro. <i>Proposition de décision : Approbation</i>	...	...	...
6.	Approbation du rapport de rémunération relatif à l’exercice social clôturé le 31 décembre 2019 <i>Proposition de décision : Approbation</i>	...	...	...
7.	Décharge à chaque administrateur pour l’exécution de son mandat au cours de l’exercice social clôturé le 31 décembre 2019 <i>Proposition de décision : Approbation</i>	...	...	...

8.	Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>	...	...	...
9.	Renouvellement du mandat du commissaire (à savoir, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL) pour les trois prochains exercices sociaux, à savoir, les exercices 2020, 2021 et 2022. Le commissaire sera représenté par M. Romuald Bilem. Le mandat du commissaire viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera convoquée en 2023. La rémunération annuelle du commissaire pour l'exercice de son mandat est fixée à 340.000 EUR (+ index & frais) <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>	...	...	...
10.	Prise d'acte de la démission de deux administrateurs indépendants avec effet au 10 juin 2020, à savoir Katleen Vandeweyer Comm. V. (représentée par Mme Katleen Vandeweyer) et Bayrime SA (représentée par M. Eric de Lamotte) <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
11.	Renouvellement du mandat de trois administrateurs, étant : - Bridging for Sustainability SRL, Administrateur Indépendant, représentée par Mme Sibille Vandenhove d'Ertsenryck, - Consultance Marcel Miller SCS, Administrateur Indépendant, représenté par M. Marcel Miller, et - M. Olivier Legrain, Administrateur Interne et Administrateur Délégué Leur mandat est renouvelé pour une durée de 3 ans, expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023. Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société. <i>Proposition de décisions :</i>			
	- <i>Bridging for Sustainability SRL, Administrateur Indépendant, représenté par Mme Sibille Vandenhove d'Ertsenryck</i> <i>Approbation</i>	...	...	...
	- <i>Consultance Marcel Miller SCS, Administrateur Indépendant, représenté par M. Marcel Miller</i> <i>Approbation</i>	...	...	...
	- <i>M. Olivier Legrain, Administrateur Interne et Administrateur Délégué</i>	...	...	...



	<i>Approbation</i>			
12.	Pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente <i>Proposition de décision :</i> <i>Octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur de la société, ainsi qu'à M. Christian Matton (CLO), Mme Elodie Jaumain et Mme Sophie Allart, chacun avec pouvoir d'agir individuellement, aux fins d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles à la publication des décisions qui précèdent.</i>	...	...	...

Le présent formulaire de vote par correspondance vaut notification de volonté de participer à l'AGO conformément à l'article 7:134, §2, al.3, du CSA.

Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être renvoyé à la Société (shareholderrelations@iba-group.com) et lui parvenir au plus tard (exceptionnellement et conformément à l'article 6 de l'AR n°4) le 4^{ème} jour qui précède l'AGO, soit le **vendredi 5 juin 2020** à 16 heures.

L'actionnaire qui a exprimé son vote par correspondance ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée pour le nombre de voix ainsi exprimées.

En cas d'application de l'article 7:130, §4, al.1, du CSA, les formulaires de vote par correspondance qui seraient parvenus à la Société antérieurement à la publication d'un ordre du jour complété resteront valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'ils couvrent. Toutefois, le vote exercé sur un sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour qui fait l'objet d'une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du CSA est nul.

Formulaire établi le _____ à _____.

Signature de l'actionnaire ou, pour les actionnaires qui sont des personnes morales, signature de leur représentant légal identifié au début du présent formulaire :

_____ [signature]